

Fractures dans la paternité : leurs enjeux pour le rôle et la fonction des pères contemporains

françoise hurstel

Les fonctions du père et particulièrement sa fonction de tiers symbolique œdipien subissent des transformations et une fragilisation sans précédent. Cela s'entend dans les consultations comme un désordre dans les parentés, des places généalogiques mal différenciées, une absence ou une fragilité de la fonction des pères. Les raisons profondes sont à chercher, non pas dans la manière dont les pères concrets et sociaux assument au quotidien leur paternité, mais dans ce qui institue les pères et les filiations paternelles. Trois ruptures historiques fracturent le champ de la paternité depuis une centaine d'années faisant chanceler les soubassements sociaux des fonctions des pères. Les enjeux anthropologiques et subjectifs de ces fractures sont spécifiques pour chacune d'elles. C'est pourquoi, on ne peut pas imputer aux pères d'être « démissionnaires », eux qui sont pris dans une tourmente institutionnelle familiale et filiative au sein de laquelle ils ne peuvent que ré-inventer leurs rôles et leurs fonctions.

Nos sociétés ne cherchent pas à éliminer le père, social et concret mais à se débarrasser de la question du père, en ruinant le statut du tiers œdipien. (Legendre, 1993, 430)

De quoi on cause quand on « cause du père »?

Ce qui caractérise la paternité contemporaine, ce sont des ruptures historiques, des changements et évolutions qui, d'une robe sans couture visible qu'était le champ notionnel du père, ont produit un morcellement de tous ses registres (Hurstel, 1996). Ainsi, pour saisir les désarrois paternels actuels il convient tout d'abord de distinguer ces registres et en quelque sorte, de « déplier » ce champ de la paternité.

Une remarque s'impose : le père est implicitement parlé comme une réalité simple, donnée à l'intuition, connue d'emblée. Chacun de nous croit savoir de quoi il cause lorsqu'il dit « le rôle » du père, sa « fonction » du père, la « position » du père...puisqu'en général il se réfère à une expérience unique pour lui, son propre père, sa propre paternité, les pères qui l'entourent... Pourquoi alors des termes différents si c'est pour les utiliser indifféremment? Pourquoi fait-on avec le père ce que les médecins ne font pas avec la notion de « matière » ou de « réel »? : par exemple ce n'est pas parce qu'on touche la matière qu'on la connaît. Qu'on en connaît quoi? La structure et le fonctionnement. Pourquoi alors lorsqu'on parle du

père, en parle-t-on comme d'une évidence qui ne nécessiterait aucune théorisation? Certes, théoriser comme l'avance le grand épistémologue Canguilhem suppose une perte, tant du côté de la jouissance que du côté de la passion, celle de la cause militante pour la paternité : « Décomposer, réduire, expliquer, identifier... ce doit bien être un bénéfice du côté de l'intelligence puisque manifestement c'est une perte pour la jouissance » (Canguilhem, 1969, 92).

Mais c'est, me semble-t-il, de ce refus implicite de « penser la paternité » et de la penser comme réalité complexe que proviennent les controverses sur son devenir aujourd'hui. Ainsi, lorsque les psychologues du développement montrent d'une façon globale le positif du rôle et que les psychanalystes parlent de fragilisation de la fonction...ce n'est pas de la même réalité paternelle qu'ils parlent. Les premiers se situent dans l'évolution complexe des structures familiales, des rôles sociaux et du statut du masculin et du féminin; les seconds se situent dans le cadre œdipien de la structuration subjective.

Le père comme champ notionnel est donc, une construction complexe et hétérogène dont les différents registres obéissent à des pertinences spécifiques. Et ce qui caractérise la période actuelle est justement l'éclatement de la définition du père, son morcellement en différents registres et la nécessité de saisir leur fonctionnement spécifique. Pour les sujets pris dans la paternité, ces différents registres ne renvoient pas aux mêmes destins. C'est ce que je montrerai dans cet article à propos de deux grandes fonctions paternelles : celle de « rôle » familial du père et celle de « fonction de tiers œdipien » c'est à dire de représentant de l'interdit de l'inceste pour un enfant.

Déplier le champ de la paternité, c'est d'abord distinguer deux grandes places où s'exercent de façon spécifique les fonctions du père : le champ social et familial d'une part, et le champ du psychisme ou de la subjectivité d'autre part. Je tenterai ensuite de les relier sur un mode dialectique. Ainsi, si les rôles relèvent du champ social et familial, la fonction de tiers concerne le champ de la subjectivité. Mais aussi, nous le verrons, le champ social, plus précisément, le champ symbolique social de l'institution du père. Précisons ces distinctions.

Dans son séminaire de 1957-1958 sur « Les formations de l'inconscient », le psychanalyste Jacques Lacan ouvre des pistes qui permettent de préciser ces avancées et leurs enjeux pour la subjectivité. Il remarque que dans la question de la carence paternelle, il est courant d'entendre dire : c'est parce que le père est absent, faible...que de tels effets (pathologiques) se produisent chez l'enfant :

« Beaucoup d'analystes auxquels vous apporterez des renseignements biographiques aussi intéressants que de leur dire : mais les parents ne s'entendaient pas, il y a mésentente conjugale, ça explique tout... vous répondront-ils : et puis après... cela ne prouve absolument rien; nous ne devons nous attendre à aucune espèce d'effet particulier. En quoi ils auront raison. »
(Lacan, 1981, 167)

Ce texte permet de poser une question : la réalité de la présence du père (physique, réelle) dans la famille entraîne-t-elle la réalité de sa présence (symbolique) dans le sujet? Il semble que ce ne soit pas automatique, loin de là, si l'on se réfère à l'expérience de la psychanalyse. En effet un Œdipe peut se constituer en l'absence d'un père de famille et inversement des fils et des filles sont sans père du côté du complexe alors que dans la réalité familiale, il y avait bien une personne nommée père.

Sans chercher du côté de la cure et de la théorie psychanalytique certains romanciers nous font entendre cette distinction : « Pour moi Père est un mot abstrait qui n'a aucun sens » écrit Marie Cardinal dans *Les mots pour le dire* :

« Père avec Mère et que ces deux personnes dans ma vie sont distinctes, loin l'une de l'autre, comme deux planètes poursuivant avec obstination leurs chemins parallèles sur les orbites immuables de leurs existences. J'étais sur la planète Mère et, à intervalles réguliers mais très espacés, nous croisons la planète du père qui passait, nimbée d'un halo malsain... Il avait les dimensions que ma mère lui avait données, il n'avait pas de dimensions propres. Mon père est un inconnu total qui n'a jamais fait partie de ma vie. » (Cardinal, 1975, 54)

Ce qui s'entend dans ce texte, c'est que *la fonction paternelle comme fonction de tiers*, est une question de sens et de signification que prend pour un enfant la présence ou l'absence du père avant d'être une objectivation comportementale.

Ce sens, qui l'introduit à l'altérité, aux processus de différenciation subjective s'opère par le biais de l'imposition d'une coupure, la loi de l'interdit de l'inceste qui règle les parentés et se transmet en chaque famille à chaque enfant. Les travaux de l'historien du droit et psychanalyste Pierre Legendre (1985) ont montré que toutes les sociétés tentent de maîtriser l'inceste. Pour cela elles « fabriquent » du père, de la parenté, c'est à dire des montages institutionnels. Cette institution du vivant se fait principalement par des moyens juridiques : elle se caractérise par l'élaboration de « fictions » soit un ensemble de règles qui précisent qui, et selon quels procédés, est « père » et qui est « fils », soit ce qui fonde la filiation. La fonction de ces montages institutionnels est vitale pour les sujets car, situant chacun à sa place généalogique dès avant sa naissance, ils instituent la différence, celle des sexes et celle des générations. Trois nécessités sont alors à l'œuvre pour qu'il y ait de la fonction paternelle au sens de tiers œdipien :

- celle d'une mise en scène sociale de la loi de l'interdit de l'inceste par l'institution de la parenté, prévoyant à l'avance du père pour chaque enfant.
- celle d'une transmission de cette loi dans le cadre familial au sein des relations intersubjectives de paroles, marquées par la passion et permettant l'inscription de l'enfant dans les catégories de la filiation.
- celle enfin d'un travail psychique spécifique pour les hommes – ceux qui assument institution, fonction et procréation – par lequel s'opère le passage

de la place de fils de leur père à celle de père de leur fils dans l'ordre des générations.

Quant au rôle, je propose une définition reprise aux sociologues de la famille : il s'agit de l'ensemble des conduites concrètes attendues soit par la société soit par la famille selon Ségalen (1981), ou encore de l'ensemble des comportements à quoi les autres s'attendent légitimement de la part d'un père, selon Stoetzel (1978). Les auteurs ne font pas mention des idéaux sociaux et des images collectives... Ce sont eux pourtant qui sous-tendent et motivent comportements et conduites dits paternels. Le rôle ainsi défini circonscrit une place de « bon » ou de « mauvais » père, de père « traditionnel » ou « nouveau »..., place que je caractériserai d'« imaginaire » au sens où Lacan fait usage de cette notion. L'imaginaire constitue (avec les termes de symbolique et de réel) l'un des trois plans ou registres déterminant les modes de relations possibles du sujet au monde. Ce plan est caractérisé par des images et des idéaux sous-tendus par des termes de la langue qui les fondent.

Je puis maintenant présenter l'argument de ma recherche : ce n'est pas du côté du rôle – même s'il est en cours d'invention et interroge les hommes du côté de leur identité masculine – que la paternité est problématique, mais c'est du côté de la fonction de tiers œdipien du père, principalement dans son versant institutionnel, qu'il y a malaise dans la culture. C'est ce que je développerai, argumenterai et discuterai maintenant.

L'homme désaffilié

En 1967 dans « Lettres de l'École freudienne » Françoise Dolto rapporte ce fragment de dialogue avec un enfant venu en consultation accompagné par sa mère :

- « – Où as-tu mal? Pas de réponse.
- As-tu mal à ta tête? à tes épaules? à ton dos? Un moment de silence.
- Ah non, madame moi j'ai pas mal à des choses...!
- Alors à quoi as-tu mal »?
- Ah oui, j'ai mal à mon père...! » (Dolto, 1967, 10)

Dès cette époque, c'est à dire après la deuxième guerre mondiale (et elle n'y était pas pour rien...avec les pères prisonniers ou morts à la guerre, et les effets de la grande destruction des filiations que furent les génocides juifs et gitans commis par les nazis) dès cette époque donc, on a pu entendre dans les consultations d'enfants, d'adolescents (celles de Dolto, celles de Mannoni) cette souffrance intime, subjective, d'une déchirure plus générale de la paternité inscrite dans l'histoire, mais dont ne parlait pas encore...

Quel est ce mal des fils à l'endroit de leur père?

Si je devais donner au malaise paternel contemporain un visage, en dessiner la figure emblématique, ce n'est pas à la figure d'Œdipe que je ferais appel mais à celle, exemplaire du fils désaffilié, Hamlet.

Prince du Danemark, impuissant et inhibé, mélancolique et irrésolu, en proie à des idées de suicide et à des conflits intérieurs ... il incarne les fils d'aujourd'hui.

Pris dans un mouvement d'incertitude qui n'est pas sans rappeler l'hypothèse d'Alain Erhenberg sur l'homme contemporain caractérisé par « la fatigue d'être soi » (1999) ou encore ces sujets en état limite décrits par J.-P. Lebrun (1998) ou J.-J. Rassial (2000), l'homme contemporain Hamlet est anxieux et indécis. Il ne peut passer à l'acte, poser un Acte, lorsque la Loi l'exige, celle « qui préside à la genèse de l'être moral » (Starobinski, 1967), la Loi de l'interdit du meurtre et de l'inceste. Cette Loi devait faire de lui le vengeur du meurtre de son père assassiné par son frère, l'oncle d'Hamlet assassiné avec la complicité de son épouse, la mère d'Hamlet. Or, il ne le peut : il n'a pas commis le meurtre de son père mais il ne parvient pas à agir contre celui qui l'a commis. C'est donc « qu'il n'a cessé inconsciemment de le commettre », selon l'hypothèse qu'avance Starobinski dans la préface d'*Hamlet et Œdipe* de Jones.

Là où Œdipe exprime, par la transgression et la punition, la loi universelle de l'interdit, le moment qui doit être vécu et dépassé, Hamlet manifeste, par son inhibition, le non-dépassement, la rémanence angoissante d'une relation archaïque infantile.

Pur drame de la subjectivité, la pièce de Shakespeare est dominée par la figure de la mère auquel le fils reste attaché... il y est moins assujéti qu'il n'est dans une certaine nostalgie de la mère. Je reprends ici l'expression de Freud qui parlait à la fin de sa vie de « nostalgie du père » (*Vatersehnsucht*). Nostalgie dont la vocation est celle de la socialisation, du « sentiment social », mais aussi de « genèse de l'idéal du moi (*ideulich*) ». Cette nostalgie orientée vers le père est celle qui donne à quiconque « un fort besoin d'autorité » (Freud, 1934; 147; Assoun, 1989, 46). Hamlet n'est pas tourné vers le père mais vers la mère – *qu'il a quittée pourtant* – dans un sentiment de nostalgie qui le rend impuissant à agir.

Il n'est donc pas sans connaître la Loi mais il ne peut s'y soumettre. Il ne peut que vivre dans la culpabilité sans pouvoir agir au nom de cette Loi, ici nommément au nom du père mort.

C'est comme si, n'étant pas sans savoir ce qui le constitue comme sujet, n'ignorant pas les signifiants de sa filiation, il ne pouvait ni les explorer ni se les approprier pour construire son histoire et s'inscrire pleinement à sa place de fils. Selon la formule que Freud reprenait au Faust de Goethe il ne peut *s'approprier son propre bien* : « Ce que tu as hérité de tes pères fais en ton propre bien. » Il est bien à la bordure, à la limite..., indécis.

Quelle malédiction pèse sur lui?

À la scène 5 de l'Acte 1, Hamlet crie son désespoir après avoir entendu la confession de son spectre de père qui lui apprend qu'il a été assassiné par son

propre frère : « Le temps est hors de ses gonds, notre époque est détraquée. Maudite fatalité que je sois né pour le remettre en ordre! » À quoi fait écho la remarque d'Horatio qui vient de voir se balader le roi, père d'Hamlet, devenu fantôme errant : « Il y a quelque chose de pourri au royaume du Danemark. »

Une première piste nous est ici ouverte : il ne s'agit pas d'abord d'un drame familial singulier mais d'un temps historique où le désordre règne.

Deuxième piste : un père devenu « fantôme », « fantoche » écrivait Safouan (1974) dans ses *Études sur l'Œdipe?* Le fantoche c'est celui dont on agite la figure mais qui pour le fils n'a pas de consistance, c'est à dire pas de parole ...car qui agite ainsi l'image du père comme un épouvantail pour faire fuir ou obéir les oiseaux, si ce n'est la mère, ou tout autre de l'entourage de l'enfant, lorsque « père » est invoqué associé à la peur du gendarme, ou encore interpellé comme « papa-poule »?

Qu'est ce que l'homme désaffilié?

Avant de répondre à cette question voyons d'abord ce qu'il en est de la mère et du fils...

Contrepoint maternel...

Je reprendrai la note clinique proposée par C. Mathelin (1998, 13) en ouverture de son livre intitulé *Le sourire de la Joconde*. Véritable contrepoint au fils et au père incertains, elle ouvre au fantasme de ce que peut être la figure de la mère lorsque la limite est mal instituée, lorsque le père, « celui qui est en charge d'instituer la limite à l'égard de chaque enfant » (Legendre, 1989) n'est plus soutenu par les « échafaudages » qui construisent l'image du père.

« Paris. Le Louvre, un matin d'été 1997.

Un petit garçon de cinq ans regarde fixement la Joconde. Tout son corps immobile semble happé par le tableau. La bouche ouverte, les yeux étonnés, il ne se détache plus du célèbre visage. D'une main, il est accroché à sa mère... Il recule brusquement, l'air inquiet, et tire à plusieurs reprises sur la jupe comme pour demander la parole.

“Maman! Maman!”

La femme se penche vers lui, attentive.

“Maman qu'est ce qu'elle veut la dame?”

“Mais rien, mon chéri, elle sourit, *c'est tout*.”

Sans doute ce « tout » était-il de trop puisque l'enfant, affolé, lâchant sa mère, s'est alors sauvé dans une autre salle sans demander son reste.

Peu importe que cela soit une parabole ou « un petit fait vrai » comme disait Stendhal qui aimait à rapporter de ces petits riens qui parlent tant. L'enfant avait eu peur et, affolé par ce regard dévorant, n'a-t-il pas couru ailleurs, dans une autre

salle... à la rencontre d'un père? D'un père qui prenne sur lui l'angoisse de l'enfant face au désir de la mère? A-t-il eu peur d'être avalé tout entier par le sourire et le regard énigmatique, celui qui pressent le désir des femmes, comme Mathelin (1998) en propose l'interprétation?

Lui, si petit accroché aux jupes de sa mère, cette femme si attentive, n'a-t-il pas perçu le temps d'un éclair l'angoisse qui l'habite : celle d'une *imago maternelle* faite de terreur et de fascination ?

L'homme désaffilié, celui dont nous parle le sociologue Irène Théry (1996), est cet homme contemporain né à une « époque détraquée », un homme habité par des désordres généalogiques. Elle les rapporte à un ordre symbolique de la parenté devenu défaillant, à une institution de la famille devenue impensable, à une insécurité fondamentale de la filiation, à une crise des significations telles que les mots même de père, de mère, de fils et de fille sont devenus incertains.

Et au cœur de cette incertitude, la question des filiations paternelles et de l'institution du père, du père comme Principe, comme tiers œdipien institué dans le champ social, est devenue cruciale.

Nous pouvons repérer là, dans cette déshérence, la « raison » fondamentale de l'affaiblissement de la fonction du tiers liée à une désinstitutionnalisation généralisée entraînant des filiations – principalement paternelles – fragilisées, voire détruites.

Ainsi, j'avancerai que ce ne sont pas les familles, les parents, les hommes et les femmes qui défont (ou démissionnent selon une terminologie à la mode) mais, ce au nom de quoi père et mère peuvent transmettre à leurs enfants ce qui les fera vivre comme sujet : le principe du Père... devenu incertain aujourd'hui.

Comment en sommes-nous arrivés là? Et qu'en est-il au juste de l'effacement du tiers paternel?

Les modalités de l'effacement du tiers œdipien

Il s'agit d'éclairer un problème par essence singulier, celui de la fonction du père comme tiers œdipien opérant pour chaque sujet au cas par cas, problème qui pourtant « déborde largement le cadre d'une psychopathologie individuelle, pour entrer dans celui, collectif, d'un phénomène social. » Je reprends ici les avancées d'Henri Frignet à propos du phénomène du transsexualisme. Ce n'est pas par hasard, me semble-t-il, que Frignet (2000, in Arendt, 1956, 37) inscrit le transsexualisme dans le cadre d'un *symptôme social*. Il s'agit d'une forme de désaffiliation spécifique et des plus actuelles, celle de l'exigence d'« autofondation » : pouvoir choisir son sexe! Et pourquoi pas son nom, ses parents, sa place généalogique? Le clonage pourrait en être l'une des formes ultimes!

Mais alors qu'est ce qui fait limite pour l'homme? Comment s'opère la transmission généalogique?

Comment les nouveaux venus au monde deviennent-ils maillons de la chaîne et non leur propre fin en soi? questionne le philosophe Hannah Arendt dans son

exposé sur l'Éducation (1956, 238). Comment l'homme entre-t-il dans le langage, la Loi et le désir, cette Loi qui lui est étrangère avec laquelle il n'a rien à faire comme animal?

La réponse est « Instituer la vie » :

La vie de l'homme est ouverte sur l'Abîme rappelle P. Legendre (1996, 12). Au nom de quoi peut-on vivre? Pour parer à l'Abîme, les sociétés ont échafaudé depuis l'orée des temps historiques, *des édifices qui disent aux hommes le sens de leur vie*. Le principal en est celui qui construit l'image du père...

Je distinguerai ainsi deux temps dans la construction de l'image du père : un temps politique et un temps familial. Le temps politique est « celui qui met en scène le Tiers social, qui fonde les légalités et pose le principe de paternité dont relève les généalogies familiales » (Legendre, 1989, 72). C'est ce temps-là qui est hors de ses gonds et qui fait de notre époque une époque détraquée. Et c'est par rebond, que le deuxième temps, celui de la transmission de la Loi au sein des familles par le biais des parents concrets (père et mère différenciés dans leur fonction) et la triangulation œdipienne, que ce deuxième temps est devenu boiteux.

Quelles sont alors les modalités de l'effacement du tiers?

Et bien, j'avancerai que *l'échafaudage qui construit l'image du père s'est peu à peu déconstruit!* Nous ne savons pas encore où nous allons et, véritables citoyens sans boussole, nous sommes aujourd'hui au milieu du gué, en cette période de transition historique qui en 30 ans a produit plus de changements que durant les 200 précédentes années.

Cette déconstruction s'est réalisée selon *trois lignes de ruptures qui, chacune d'elle sur un mode spécifique, a affaibli le tiers œdipien*. De celle des « déchirures » de l'institution du père en ses différents registres à celle du « démariage », à celle de l'introduction de la science dans la procréation. L'homme désaffilié est le produit de ces déconstructions qui sont aussi recherche de sens nouveau.

Première ligne de rupture : celle qui va de la puissance paternelle à l'autorité parentale.

Elle a son origine dans le temps long issu de la Révolution française qui prélude et prépare la mort du Pater familias, mort définitivement inscrite dans la loi de 1970 en France sur l'Autorité Parentale.

L'institution du père – le champ de la paternité – est progressivement dissociée en différents registres de la paternité déconnectés les uns des autres qui suivent désormais chacun un destin spécifique.

Les enjeux subjectifs de cette première ligne de rupture sont considérables : on ne sait plus ce qu'est un père; on le dit « comme la mère ».

Dissociation des registres de la paternité :

Penser la paternité contemporaine, c'est penser une paternité déchirée et cela inéluctablement selon un mouvement historique irréversible, clairement repérable

depuis les années 1950, mais à l'œuvre de façon lente et par paliers depuis plus d'une centaine d'années.

C'est penser une paternité déconstruite et dissociée en ses différents registres : statut juridique et social du père, rôle familial, image collective, fonctions sociales et fonctions psychiques œdipiennes... C'est penser ce qui se présentait comme une tunique sans couture sous le primat du statut politique d'un père unique (à la fois géniteur, père légal, et père éducateur dans le cadre du mariage), à l'image de Dieu et du Roi, le Pater familias .

Et c'est cet éclatement de l'institution du père, c'est cette pulvérisation des repères symboliques et imaginaires les plus assurés qui révèle et laisse en plan tout à la fois ce qui est au cœur de la paternité, sa raison d'être : une fonction fondamentale du père liée au sens de la filiation.

Cette fonction apparaît déconnectée aujourd'hui des faisceaux culturels et institutionnels qui la soutenaient. Et, ceci est à mon sens la première et la plus fondamentale des atteintes à la fonction de tiers du père. Car elle prive chaque père concret de ce qui soutient l'organisation des parentés : la claire institution de la Loi de l'interdit de l'inceste.

Quels sont les enjeux de cette fonction pour le devenir des sujets? Et quelle est la portée de l'affaiblissement de la fonction de Tiers?

Fonction vitale pour le devenir des sujets comme pour l'avenir des sociétés, elle identifie le père à la figure de la Loi depuis l'origine des temps historiques, car elle le met en position de soutenir l'interdit organisateur des identités et des liens, appelé par les anthropologues « interdit de l'inceste ».

Cet interdit, lorsqu'il est transmis à chaque enfant devrait plus justement être désigné du nom « d'interdit de toute forme de fusion et de confusion avec l'autre », ou encore d'interdit du « collage au semblable ».

C'est cette fusion, faite d'amour et de haine tout à la fois, que l'on peut voir à l'œuvre dans la dévoration de l'autre, ce que Dolto appelle « interdit du cannibalisme » l'entendant dans sa dimension psychique « d'amour dévorant »... mais après tout, un certain japonais a bien dévoré sa fiancée! On peut entendre cette fusion ambivalente à l'œuvre dans le meurtre comme mouvement subjectif de destruction du trop semblable ou encore dans le passage à l'acte incestueux comme abolition de la place généalogique différenciée, ou enfin dans toute forme de haine qu'elle soit sexiste ou raciste qui est rejet de la différence.

Cette fonction du père, faisant limite et coupure, produit de la différenciation; elle ouvre à l'altérité.

Il n'est alors pas étonnant qu'il y ait, lorsque cette fonction est mal instituée, prééminence de la figure et des images du semblable, altérité mal repérée, narcissisme sans limitation véritable, ce que j'appelle nostalgie de la mère.

Un père comme la mère?

Un deuxième enjeu de cette dissociation des registres de la paternité est l'assimilation du père à la mère. La mise en œuvre de la notion d'« égalité » donne

un statut juridique égal aux enfants, aux femmes et aux hommes. Mais ce progrès de la pensée et de la démocratie se révèle source de confusion entre « statut social » du père, « rôle familial » et « fonction œdipienne ». L'égalité de statut est vécue comme une indifférenciation des fonctions. On peut dire que deux dimensions de la paternité, celle des pères concrets et celle de la question du Père comme institution et fonction sont dissociées et suivent chacune un destin spécifique. Quel destin? Ce ne sont pas les hommes qui démissionnent ou sont carents selon une formulation qui fait porter le poids de tous les désastres paternels sur le dos des pères. Au contraire, et contrairement à ce que l'on peut en dire, lorsqu'on les soupçonne de tous les crimes envers les enfants : inceste, pédophilie, attouchements... ils ont le souci comme jamais de leurs enfants, et s'engagent de façon accrue dans leur paternité (Le Camus, 1995). Ne serait-ce pas d'ailleurs dans ce mouvement historique qui, depuis trente ans environ, les a rendus plus proches de leurs enfants dans une recherche désespérée d'assumer leur paternité sans les repères du *Pater familias*, qu'il faut chercher les racines de ce soupçon de trop grande proximité des pères avec les enfants? Et cette volonté de rester père quand même, ne les conduit-elle pas à se référer au seul modèle à peu près stable jusqu'ici, celui de la mère?

Si les rôles familiaux sont devenus interchangeable, les statuts juridiques identiques pour les père et mère, les fonctions œdipiennes, elles, ne peuvent être indifférenciées sous peine de voir disparaître le tiers œdipien... Comment alors préserver la différence des fonctions? Comment ne pas faire des père et mère des pions interchangeables?

Répondre à cette question suppose de « penser » autrement la fonction du tiers, non plus comme effet des comportements et des statuts sociaux mais effet de la parole : c'est ce virage épistémologique que Lacan a pris et théorisé entre 1953 et 1958 dans ses séminaires et articles. Il propose un père, non plus inscrit dans la succession des ancêtres, un père « origine » mais un père, signifiant originaire, le « Nom-du-père » qui arrime et vectorise le sujet dans la chaîne des signifiants. J'y reviendrai en conclusion.

Deuxième ligne de rupture : celle qui suit l'introduction des sciences biologiques dans les procréations.

Ses enjeux sont complexes. L'introduction du savoir scientifique dans les *procréations médicalisées* a produit une disjonction cette fois-ci au sein même des fonctions sociales du père jusque là assumées par le même homme dans le mariage. Ces fonctions, composantes de la paternité (et de la maternité), sont au nombre de trois : la filiation biologique (le géniteur, la génitrice); la composante domestique (l'éducateur présent au quotidien); la composante généalogique (les parents légaux). Ces trois composantes sont disjointes entre deux hommes dans les inséminations par donneur de sperme : le donneur anonyme (en France) est le géniteur, le père légal est l'homme stérile, mari de la femme qui a été inséminée, il est aussi le père au quotidien. Dans ce cas de figure, il y a fragilisation des

filiations paternelles. Tout d'abord, en ce qu'un des paramètres de la filiation est occulté : la filiation biologique qui souvent s'accompagne d'un secret sur la stérilité du père légal. Mais surtout, en ce que la science est appelée souvent à la rescousse pour dire *qui est le père* lorsque le père légal se désiste de sa paternité au nom de sa stérilité et lorsque pour des raisons privées, cela ne lui convient plus d'être le père de cet enfant.

Une affaire juridique princeps éclaire ce que j'avance ici

Le jugement du tribunal de Nice (France) du 30 juin 1976 est commenté ainsi par Danielle Huet-Weiller professeur de Droit civil en 1987. Ce jugement admet le désaveu en paternité d'un homme dont l'épouse a eu un enfant par insémination artificielle avec donneur (IAD). Le mari avait pourtant consenti à cette insémination. Mais son consentement dans le cadre des CECOS (banque de conservation du sperme) n'a pas valeur juridique.

Ainsi, au nom d'un premier principe de désignation des pères, celui de la volonté individuelle alliée dans ce cas au mode de désignation du père dans le mariage (la présomption de paternité), un homme peut être désigné comme le père d'un enfant dont il n'est pas le géniteur, puis au nom d'un deuxième principe de la filiation, celui de la « vérité biologique », cet homme peut désavouer sa paternité en présentant au tribunal un certificat médical de stérilité!

Ce désaveu qu'a prononcé le tribunal de Nice a laissé cet enfant sans père et sans filiation paternelle...

Ce cas met d'abord en évidence les paradoxes des modes de désignation des pères. Dans un premier temps la dimension biologique a été niée et considérée comme un simple fait reproducteur afin de reconnaître un homme stérile comme père au nom du critère de désignation de la filiation paternelle dans le mariage (la « présomption de paternité »), puis dans un deuxième temps elle a été invoquée comme vérité absolue. En cas de conflit de paternité, même dans le mariage, c'est cette dimension biologique utilisée pour identifier le géniteur par les expertises génétiques (test des empreintes génétiques) qui désigneront le père!

« Qu'est ce qu'un père? » se double de « Qui est le père? » devenue question elle aussi posée au niveau anthropologique.

On est dans l'incertitude désormais de ce qui définit dans notre culture « un parent » et par-là même de ce qui définit « un fils ». Devant cette incertitude, on en appelle aux « faits » (comme si les faits parlaient par eux-mêmes) et principalement aux faits scientifiques. D'où l'interrogation : Que se passe-t-il?

Une troisième ligne de rupture est liée au « démarriage »

Elle se caractérise par une multiplication des formes de la famille, avec la baisse du taux des mariages et l'augmentation des divorces. L'exemple paradigmatique en est la famille recomposée.

Ses enjeux en sont : la mise en exergue du « parent domestique » et la valorisation d'une autre vérité, celle du cœur et de la volonté individuelle (Meulders-

Klein, 1999). Elle achève de déconstruire la structure même de notre système de parenté et c'est l'étude de ce type de famille qui a mis en évidence la nécessité de repenser la filiation.

Cette recherche d'une « vérité » de la filiation prise en étau entre la biologie et la volonté ou le lien affectif (c'est-à-dire : des faits biologiques ou individuels) traduit l'inefficacité du généalogique (c'est-à-dire des fictions juridiques et des constructions culturelles classique) à rendre compte de la parentalité. Un exemple bref, repris à I. Théry (2000, 30) permettra de mieux saisir les paramètres à l'œuvre et la confusion qui règne dans ce qui fonde aujourd'hui la parenté :

« Danny et son frère aîné sont américains. Ils vivent avec leur mère divorcée et le second mari de celle-ci, quand la jeune femme disparaît brutalement dans un accident. Danny est alors âgé d'un an à peine. Leur père ne demande pas la garde et les enfants sont élevés par leur beau-père qui s'en charge volontiers. Six ans plus tard, le frère aîné de Danny décide de vivre avec son père biologique. Celui-ci demande alors la garde de Danny, en disant que les enfants ne doivent pas être séparés. Le beau-père s'y oppose et le tribunal lui donne raison : c'est lui qui a été pendant six des sept années de la vie de Danny, son « parent principal » (primary parent)... Mais la décision est ensuite cassée en appel, au motif qu'un beau-parent n'est qu'un tiers, qui ne saurait être autorisé à interférer avec l'intérêt légitime du parent biologique. »

J'ai eu à entendre un cas similaire dans le cadre d'une consultation et ce qui m'avait servi de « boussole » au-delà de l'incertitude de la parenté qui habitait le beau-parent comme la mère de l'enfant, c'est la dimension du père œdipien pour l'enfant. Le petit Cédric âgé de 8 mois au moment du divorce était attaché à son beau-père qui représentait pour lui l'interdit de la Mère. Tous ses appels à son beau-père allaient dans ce sens. Et ce beau-père ne voulait se mêler de rien dans la relation difficile qui unissait Cédric à sa mère, pour ne pas « voler » (disait-il) la place du « vrai » père, qui selon lui, était le père légal et géniteur. Or, l'enfant connaissait peu ce père qu'il voyait tous les quinze jours. Quant à ce dernier, remarié, ayant des enfants de ce deuxième mariage, il voyait le temps passé avec Cédric comme un « temps de vacances »... Dans les deux cas il y avait vacance de la Loi et de la fonction paternelle. Et Cédric, nanti d'un père légal et d'un père domestique, se retrouve sans père œdipien, c'est à dire sans tiers entre sa mère et lui-même.

On peut entendre ici combien la désinstitution de la paternité (c'est à dire ce qui s'écrit du père dans le champ social) peut avoir des effets sur la parole des pères au sein de la famille et sur la transmission de la Loi.

Penser le tiers – Ouvertures

Vivons-nous un monde sans limite? Et l'effacement du tiers œdipien est-il inéluctable? Je ne le crois pas...

Pour conclure cette étude je proposerai trois pistes qui s'indiquent dans notre modernité pour penser le tiers œdipien.

La première est théorique

J'ai évoqué plus haut la rupture épistémologique opérée par Jacques Lacan pour théoriser un père et sa fonction de tiers, déconnectés partiellement des faits sociaux : « L'Œdipe est ... une structure selon laquelle s'ordonne le désir, dans la mesure ou il constitue un effet du rapport de l'être humain, non pas au social, mais au langage » (1957-1958). Le social *ici* réfère aux comportements et aux pratiques familiales, aux modalités de l'absence ou de la présence du père concret. Et le *langage* réfère à la trace écrite ou orale qui dans une société institue l'homme, comme à la parole transmise au sein de la famille.

L'œuvre de Pierre Legendre poursuit cette élaboration théorique en donnant toute son ampleur à la notion d'« institution de la vie ». Il propose à la croisée des chemins historiques ou nous sommes aujourd'hui de « restaurer le doute, d'analyser l'agencement des ignorances qui font cortège à la Science... » et, au-delà des seules fictions juridiques, il rappelle qu'aucune société n'a jamais gouverné « sans les chants et la musique, sans les chorégraphies et les rites, sans les grands monuments religieux ou poétiques de la Solitude humaine » (1996, 8-9).

La deuxième est anthropologique et juridique

Il s'agit de « refonder la filiation et la parenté ». Irène Théry, sociologue du Droit, propose à partir de ses études sur le démariage et les familles recomposées, de distinguer le « généalogique » du « générationnel ». Si le généalogique construit les parentés, paternité, maternité selon une fiction juridique où le parent est lié au « fils » par la loi, le *générationnel* rendrait compte de ces liens parentaux non institués à l'heure actuelle si ce n'est sur de « l'affectif ». Le générationnel institue un ordre en distinguant des générations, en ordonnant les pluriparentés et en les marquant de l'interdit de l'inceste. Il y aurait ainsi de la parenté au-delà du généalogique qui réfère à l'ordre des générations.

La troisième est psychanalytique

Cette piste pour penser le tiers est lié à ce que j'appelle à la suite de M. Pesenti (2000), « la femme partagée ». La psychanalyse comme théorie et comme praxis mesure l'importance de la parole et de la position des mères pour introduire un enfant à l'ordre symbolique de la parenté. La coupure symbolique d'avec le semblable et d'avec soi-même se joue d'abord du côté de ce premier Autre qu'est la mère. Or ces mères que l'on qualifie de toutes-puissantes, de maîtresses de la procréation et qui sont libres d'accepter ou de refuser l'enfant, ces mères sont des « femmes partagées ». C'est dire que leur statut nouveau de citoyennes, de femmes

dans le social, d'amantes les partagent entre mère et femme. Il y a là un écart qui les marque du sceau de la castration et dans cet écart, se crée un « espace paternel » possible. Il y a quasiment structurellement une place pour le père.

C'est dans cette ouverture que les pères inventent aujourd'hui leur rôle, en ce temps de l'Histoire qui a vu mourir le *Pater familias*, et assument leur position paternelle dans le rapport filial à leur propre père et à leurs fils et fille. Position difficile car elle s'inscrit à l'intersection de trois mouvements de transformation : un nouveau contrat conjugal lié à la montée de la valeur d'égalité, un pacte filiatif fragilisé et, à l'horizon de leur identité, une crise du masculin.

En ce temps où « notre héritage n'est précédé d'aucun testament » (Char, 1946, 12) ou comme l'avance Hannah Arendt « L'homme se tient sur une brèche, dans l'intervalle entre le passé révolu et l'avenir infigurable... il ne peut s'y tenir que dans la mesure où il pense, brisant ainsi par sa résistance aux forces du passé infini et du futur infini le flux du temps indifférent. » (1956, 125)

Les pistes que je propose sont à l'état d'indications et demandent à être discutées et élaborées. Elles demandent à être « pensées »...

françoise hurstel

université louis pasteur, faculté de psychologie

12, rue goethe,

67000 strasbourg

france

Références

- ARENDRT, H., 1956, Qu'est ce que l'autorité?, *Crise de la Culture*, Paris, Gallimard, 1972.
- ARENDRT, H., 1971, *Considérations morales*, Paris, Payot et Rivages.
- ASSOUN, P.L., 1989, Fonctions freudiennes du père, in Augé, M., *Le Père, métaphore paternelle et fonctions du père*, Paris, Denoël.
- CANGUILHEM, G., 1969, *La connaissance de la vie*, Paris, Vrin.
- CARDINAL, M., 1975, *Les Mots pour le dire*, Paris, Grasset.
- CHAR, R., 1946, *Feuillets d'hypnose*, ?
- DOLTO, F., 1985, *La cause des enfants*, Paris, Laffont.
- DUBY, G., 1981, *Le chevalier, la femme et le prêtre*, Paris, Hachette.
- ELIACHEFF, C., 1997, *Vies privées. De l'enfant-roi à l'enfant-victime*, Paris, Odile Jacob.
- ERHENBERG, A., 1999, *La fatigue d'être soi*, Paris, Odile Jacob.
- FREUD, S., 1929, *Malaise dans la civilisation*, Paris, PUF, 1971.
- FREUD, S., 1934, *Moïse et le monothéisme*, Paris Gallimard, 1948.
- HUET-WEILLER, D., 1987, *Les nouveaux modes de procréation*, Revue de métaphysique et de morale, n° 3.
- HURSTEL, F., CARRÉ, C., 1993, Processus psychologiques et parentés plurielles, in Meulders-Klein, M. TH., Théry I, *Les recompositions familiales aujourd'hui*, Paris, Nathan.

- HURSTEL, F. 2000, Penser la paternité contemporaine, raisonner sur la clinique, in Greiner, G., *Fonctions maternelle et paternelle*, Ramonville Saint-Agne, Érès.
- HURSTEL, F., 1996, *La déchirure paternelle*, Paris, PUF.2ème ed;1997.
- HURSTEL, F., 1989, La fonction paternelle, questions de théorie ou : des lois à la Loi, in Augé, M., *Le Père, métaphore paternelle et fonctions du père*, Paris.Denoël.
- JONES, E., 1949, *Hamlet et Œdipe*, Paris.Gallimard, 1967.
- LACAN, J., 1938, *Les complexes familiaux*, Paris, Navarin, 1983.
- LACAN, J., 1956-1957, *Le séminaire livre 3. Les psychoses*, Paris, Seuil, 1981.
- LACAN, J., 1957-1958, *Le séminaire. Livre 5. Les formations de l'inconscient*, Paris, Seuil, 1998.
- LEBRUN, J.P., 1997, *Un monde sans limite*, Ramonville Saint-Agne, Érès.
- LE CAMUS, J., 1995, *Pères et bébés*, Paris l'Harmattan.
- LEGENDRE, P., 1985, *L'inestimable objet de la transmission*, Paris Fayard.
- LEGENDRE, P., 1989, *Le crime du caporal Lortie*, Paris, Fayard.
- LEGENDRE, P., 1993, *Les enfants du Texte*, Paris, Fayard.
- LEGENDRE, P., 1996, *La fabrique de l'homme occidental*, Paris, Les mille et une nuits.
- MATHELIN, C., 1998, *Le sourire de la Joconde*, Paris Denoël.
- MEULDERS-KLEIN, M.T., 1999, *La Personne, la Famille, le Droit. Trois décennies de mutations en Occident*, Bruxelles, Bruylant.
- PESENTI-IRRMANN, 2000, La mère, une femme partagée, in Greiner, G., *Fonctions maternelle et paternelle*, Ramonville-Saint-Agne, Érès.
- RASSIAL, J.J., 2000, *Le sujet en état-limite*, Paris, Denoël.
- SAFOUAN, M., 1974, *Études sur l'Œdipe*, Paris, Seuil.
- SEGALEN, M., 1981, *Sociologie de la famille*, Paris, A.Colin.
- SHAKESPEARE, W., 1961, Hamlet, in *Théâtre complet*, Garnier Frères, Paris, t. 2.
- STAROBINSKI, J., 1967, in Jones, E., in *Hamlet et Œdipe*, Paris, Gallimard.
- STOETZEL, J., 1978, *La psychologie sociale*, Paris, Flammarion.
- THERY, I., 1993, *Le démariage. Justice et vie privée*, Paris, Odile Jacob.
- THERY, I., 1996, Différence des sexes et différence des générations. L'institution familiale en déshérence, *Esprit*, n°12, 65-90.
- THERY, I., 2000, Penser la filiation, *Sciences Humaines*, n° 101, 26-31.